



## ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/m. :

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 13 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise des « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.211-1 du code de sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L.211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions du l'article 1<sup>er</sup> du présent décret » :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera le mardi 26 janvier 2021 qui partira à 13h du jardin du Luxembourg en direction du ministère de l'Education nationale.

Fait à :

Le :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :